

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE SONORE AUTOUR DES AÉROPORTS

Consciente des enjeux liés à l'empreinte sonore de ses opérations, Air France mène des démarches proactives de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes : associations de riverains, élus locaux, autorités aéroportuaires et aviation civile. Ces échanges se tiennent notamment au sein des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE), sous l'égide des préfets.

Notre approche vise à mettre en œuvre des solutions durables et équilibrées, conciliant les impératifs opérationnels d'Air France avec les attentes légitimes des riverains.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile



Parmi les mesures identifiées dans les PPBE (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement), **Air France s'est engagée sur plusieurs axes :**



Aide à l'**insonorisation des logements** (TNSA)



Renouvellement de la flotte



Nouvelles **procédures opérationnelles**



Attention particulière pour l'**activité de nuit**



INSONORISATION DES LOGEMENTS GRÂCE À LA TAXE SUR LES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Le transport aérien est le seul secteur d'activité finançant en totalité un **système global de réduction des nuisances sonores** au travers de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA).

900 M€

affectés, depuis 2004, à l'insonorisation des logements en France.

18 M€

en 2024, soit environ 50% du montant global toutes compagnies confondues.



DIMINUTION DES ÉMISSIONS SONORES GRÂCE À DE NOUVELLES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Air France explore et applique de nouvelles méthodes de pilotage pour réduire le bruit tout en maintenant la sécurité et la fluidité du trafic aérien :

Généralisation des descentes continues

Procédures de décollage optimisées

Limitation de l'utilisation des systèmes de génération auxiliaire

Roulage avec un moteur éteint



DIMINUTION DE L'EMPREINTE SONORE GRÂCE AU RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE

L'introduction de nouveaux avions (A220, A320neo, A350) est le levier principal de réduction des nuisances sonores (**-34 % à -50 % d'empreinte sonore**). Le groupe Air France investit plus de 1,5 Mds par an pour renouveler sa flotte.

70 %

d'avions de nouvelle génération en 2030 pour Air France (7 % en 2021, 30 % en 2023, 45 % en 2025).

100 %

de la flotte de Transavia remplacée en 2030



UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE NUIT

L'activité de nuit demeure nécessaire au modèle d'activité d'Air France ou de Transavia, notamment pour gérer les aléas en fin de journée.

Les compagnies sont néanmoins mobilisées pour diminuer leur empreinte sonore la nuit, et contribuent activement aux travaux visant à limiter l'activité dans le cœur de nuit.

Sur CDG un plan d'actions a été mis en œuvre :

- **Arrêt des vols programmés de nuit** depuis 2022
- **Modification du programme des vols** les plus susceptibles de conduire à des opérations de nuit
- **Mesures opérationnelles** (dont respect de la ponctualité au départ et à l'arrivée)

Ce plan, décidé en 2019, a permis de réduire le nombre de vols dans le cœur de nuit de **80% entre 2019 et 2022**

